



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

Décision N°2023-962-UM portant nomination de Monsieur PAGANO Stéphane,  
en qualité de Directeur du Pôle de recherche Mathématiques, Informatique, Physique, Systèmes - MIPS

### Le Président de l'Université de Montpellier

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts,

**Vu** la délibération n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

**Vu** l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2026,

**Vu** la délibération n°2022-10-17-05 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 17 octobre 2022, approuvant les Statuts du Pôle de recherche Mathématiques, Informatique, Physique, Systèmes,

**Vu** la proposition du Conseil de Pôle, en date 16 mars 2023, désignant après appel à candidature, Monsieur PAGANO Stéphane, candidat à la fonction de Directeur du Pôle de recherche Mathématiques, Informatique, Physique, Systèmes.

### Décide

#### **Article 1 : Nomination**

Monsieur PAGANO Stéphane, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé Directeur du Pôle de recherche Mathématiques, Informatique, Physique, Systèmes.

#### **Article 2 : Durée**

La présente décision prend effet à compter du 13 avril 2023 pour la durée du contrat d'établissement, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

#### **Article 3 : Mesures d'exécution et de publicité**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université.

Fait à Montpellier, le 7 avril 2023.

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ